

COMITE DE PILOTAGE DU GC

COMITE TECHNIQUE DU GC

SECRETARIAT TECHNIQUE DU GC

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail



NOTE SUR LE RISQUE-PAYS



Fragilités régionales et risque-pays

Au moment où la Côte d'Ivoire appelle la Communauté Financière internationale à venir investir sur son territoire, à l'instar de tous les pays du monde, il convient de mener une réflexion sur les risques auxquels pourrait être confronté tout investisseur.

A ce titre, la présente note a identifié six (6) pistes de réflexion qui concernent : (i) la menace terroriste au niveau interne ou de la sous-région ouest africaine ; (ii) l'épidémie à virus « Ebola » ; (iii) les effets du changement climatiques ; (iv) la crise économique internationale ; (v) les risques liés à la production économique et ; (vi) les risques liés à la mobilisation des financements.

1/ Risques liés à la sécurité et menace terroriste

La mise en œuvre réussie du Plan National de Développement (PND) 2016-2020 de la Côte d'Ivoire est subordonnée à une amélioration continue de la sécurité. Les progrès significatifs du Gouvernement en vue de stabiliser la situation sécuritaire et socio-politique dans le pays a conduit le Conseil de sécurité des Nations Unies en Avril 2014 à lever partiellement l'embargo sur les armes à la Côte d'Ivoire et enfin mettre fin à des sanctions imposées en 2005 sur les exportations de diamants.

De plus, le Gouvernement a continué de poser des actes forts en termes de sécurité : le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants qui ont pris part au conflit militaire. Au 30 juin 2015, environ 80% de l'effectif des ex-combattants (74 000 enregistrés dans la base de données) ont été désarmés et réinsérés dans le tissu social grâce au programme DDR qui s'est achevé au 31 décembre 2015.

La lutte contre le trafic des armes légères et de petit calibre reste toujours un défi majeur à la croissance et au développement de la Côte d'Ivoire.

La crise postélectorale de 2011 et l'instabilité sous-régionale avec la présence de groupes armés au Mali et au Nigéria ont facilité la prolifération et la circulation illicite d'armes légères et de petit calibre (ALPC) en Côte d'Ivoire. Cette situation a contribué à exacerber les conséquences des manifestations de la violence.

Conscientes de cette menace contre la sécurité et la paix, les Autorités ivoiriennes ont mis en place la Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération et la Circulation Illicite des ALPC (ComNat-CI), avec l'appui d'ECOSAP, du PNUD et du Small Arms Survey. Cette Commission a contribué à améliorer le climat sécuritaire en Côte d'Ivoire à travers plusieurs actions notamment la récupération et la destruction de plusieurs dizaines de milliers d'armes, la réhabilitation de sites de stockage d'armes.

En outre, le pays s'est doté d'une loi de programmation militaire qui constitue un instrument de réforme profonde de l'outil de la défense et une étape vers un nouveau modèle d'armée plus adaptée aux réalités actuelles de la Côte d'Ivoire et à ses potentialités, de même qu'à ses ambitions de développement intégral et à son rayonnement sous régional.

Ces efforts pour enracer de façon durable la paix dans le pays se poursuivent et ces avancées sur le plan sécuritaire permettent à la Mission Onusienne de maintien de la paix d'envisager son retrait de la Côte d'Ivoire à l'horizon juin 2017.

L'indice de sécurité des Nations Unies s'est amélioré, passant de 4 en 2011 à 2 en 2015. La Côte d'Ivoire est passée du statut de pays post-conflit en 2011 à celui de pays le plus attractif de l'Afrique subsaharienne en 2015.

La Côte d'Ivoire dispose des ressorts sécuritaires pour contenir les menaces

La Côte d'Ivoire, épargnée jusqu'alors par la violence terroriste, bien que cible potentielle en raison de la fragilité sécuritaire de la sous-région Ouest-africaine, a subi une attaque le 13 mars 2016. Cet attentat a été revendiqué par Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI).

En réponse à l'attaque terroriste, des mesures ont été prises par les Autorités ivoirienne pour d'une part arrêter et circonscrire l'attaque, l'ouverture d'enquête et pour laquelle des résultats probants ont été obtenus dans un délai court et; d'autre part le renforcement de la surveillance au niveau des frontières, celui de la sécurité et de la sensibilisation et l'information des populations.

La gestion de cette crise a montré que la Côte d'Ivoire dispose de ressorts sécuritaires pour endiguer toute menace et protéger les personnes et les biens sur son territoire.

2/ Risques liés à l'épidémie du virus « Ebola »

L'économie de la Côte d'Ivoire pourrait être affectée par le virus Ebola. Une épidémie de virus Ebola a été confirmée, en mars 2014, près de la frontière entre la Guinée et le Libéria. Conformément aux orientations de l'OMS, les pays voisins de la Guinée et du Libéria, y compris la Côte d'Ivoire, ont mis en œuvre des mesures de sécurité le long de leurs frontières terrestres et à l'intérieur de leurs territoires afin de protéger les personnes à risque et de prévenir la propagation du virus.

Le pays présentant un risque compte tenu de ses frontières avec les pays voisins touchés, a pris des mesures et consacré des ressources importantes pour se préserver de cette épidémie de virus. En 2014, le Gouvernement a financé un premier projet d'un montant de 3 milliards de francs CFA et mis l'accent sur les mesures générales de prévention. Le Gouvernement a ensuite mis en place un plan de 13,5 milliards de francs CFA axé sur les mesures de prévention dans les districts proches de Liberia et de la Guinée, qui a été entièrement financé par des engagements de l'UE, de la Banque mondiale et de la BAD. La mise en œuvre de ce plan a commencé en 2015. En outre, un troisième plan de 50 milliards de francs CFA financé par le FMI a permis d'étendre les mesures de prévention à l'ensemble du territoire.

A ce jour, aucun cas d'infection à virus Ebola en Côte d'Ivoire n'a été signalé. Ainsi, l'épidémie d'Ebola dans les pays voisins n'a eu qu'un impact limité sur l'économie de la Côte d'Ivoire.

Le 22 mars 2016, le Directeur général de l'OMS a annoncé la fin de l'urgence de santé publique de portée internationale relative à la maladie à virus Ebola.

3/ Risques liés aux changements climatiques

Face aux menaces du changement climatique et les pressions exercées sur les ressources naturelles, la Côte d'Ivoire s'oriente vers une politique de développement durable.

Le secteur agricole, avec une importante population rurale, joue un rôle considérable dans l'économie de la Côte d'Ivoire. Cette population rurale dépend fortement des ressources naturelles, pour la production d'énergie et le logement.

Cependant, ces ressources naturelles sont sous une pression croissante due à la déforestation et l'épuisement des sols. Cette situation résulte d'une agriculture intensive et des pratiques agricoles non durables ainsi que l'érosion et les risques naturels. A cela s'ajoute le rythme important d'augmentation des populations estimé à 3% sur la période 2014-2018.

Ainsi, le changement climatique pourrait avoir un effet néfaste sur l'agriculture d'exportation, la sécurité alimentaire, la santé publique et la performance générale de l'économie. Face à cette situation, le Gouvernement mène des actions et mesures fortes dans le sens de «l'économie verte». Cela se traduit notamment par la mise en place d'un cadre juridique approprié et le renforcement de l'appui institutionnel pour la conservation de l'environnement. Il s'agit, entre autres, de la création en 2006 de l'Agence Nationale de Développement de l'Environnement (ANDE) qui abrite l'Autorité Nationale chargée du Mécanisme pour un Développement Propre (MDP), fruit du Protocole de Kyoto auquel l'Etat de Côte d'Ivoire a adhéré. En outre, le pays est appuyé dans sa politique environnementale par le système des Nations Unies, notamment le PNUE ainsi que les organisations de la société civile nationale et internationale.

4/ Risques liés à la crise économique mondiale

La conjoncture internationale pourrait entraver la réalisation des performances économiques des pays en développement tels que la Côte d'Ivoire.

En effet, la lenteur de la reprise économique dans la Zone euro et le ralentissement du rythme d'expansion économique dans les pays émergents (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) pourraient infléchir les revenus des exportations des pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et perturber le financement de certains projets d'investissement.

Toutefois, les économies des pays de l'UEMOA en particulier la Côte d'Ivoire, ont fait preuve de résilience malgré la morosité de la conjoncture internationale. La mise en œuvre du PND 2012-2015 ainsi que la conduite d'une politique monétaire soutenant l'activité économique par la Banque centrale (BCEAO) ont permis à la Côte d'Ivoire de consolider la stabilité de son cadre macroéconomique et de réaliser des performances économiques remarquables avec un taux de croissance moyen du PIB de 9,5% sur la période 2012-2015.

Cette performance est le résultat des réformes structurelles et institutionnelles initiées par Gouvernement ivoirien et soutenues par les partenaires techniques et financiers dans tous les secteurs de l'économie. Il s'agit notamment des mesures budgétaires visant à améliorer la collecte des recettes et à renforcer la qualité des dépenses publiques. Ces réformes concernent également le renforcement de la capacité d'absorption des projets d'investissements publics et de la viabilité de la dette publique, la simplification des procédures de passation des marchés publics, ainsi que la restructuration du secteur de l'électricité et du secteur bancaire public.

5/ Risques liés à la production économique

La Côte d'Ivoire doit diversifier son économie et réduire sa vulnérabilité aux fluctuations des cours des matières premières.

Depuis les années 1960, l'agriculture a été le principal moteur de la croissance économique de la Côte d'Ivoire en particulier les secteurs du cacao et du café. Le secteur primaire représenterait encore en moyenne 20,9% du PIB nominal entre 2014 et 2016.

Une baisse de la production agricole provoquée par des aléas climatiques ou des maladies des plants pourrait entraîner une chute des exportations et un déficit de la balance commerciale de la Côte d'Ivoire. De plus, la production de cacao est vulnérable à la variation des prix.

En vue de réduire la dépendance de l'économie face au binôme café/cacao, le Gouvernement Ivoirien a mis en œuvre des mesures destinées à soutenir le développement d'autres produits agricoles tels que le riz, le coton, la noix de cajou, la banane, l'huile de palme et l'hévéa.

L'amorce de la transformation des noix de cajou et la montée de celle du cacao sont aussi de nature à générer une diversification de l'économie et une réallocation de la main d'œuvre entre secteur agricole et secteur manufacturier. L'exploitation minière qui s'est aussi développée ne s'est pas encore accompagnée d'une transformation locale des minerais (diamants, or et manganèse).

L'industrialisation et l'accélération de la transformation locale des produits promues dans le PND 2016-2020 aboutiront à un changement de la composition sectorielle du produit intérieur brut, une part du secteur primaire en termes d'emploi et de production allant à l'industrie et à des services modernes avec une plus grande productivité dans tous les secteurs.

Les perspectives de croissance de la Côte d'Ivoire pourraient être vulnérables aux performances du secteur de l'énergie.

Le secteur de l'énergie a connu dans le passé, en particulier pendant la crise de 2011 post-électorale, un niveau élevé de connexions illicites et autres fraudes qui a entraîné des pertes. De plus, l'insuffisance d'investissements a occasionné des ruptures d'approvisionnement en énergie.

Pour pallier ces problèmes, un nouveau Code de l'électricité a été adopté en février 2014 avec pour objectif la mise en place d'un meilleur cadre pour la gestion des flux physiques et financiers dans le secteur de l'électricité. Le Gouvernement entend poursuivre sur la période 2016-2020 son programme d'investissements initié dès 2013 pour construire de nouvelles centrales électriques de sources hydraulique et thermique, afin d'améliorer le réseau de transport et de réduire le gaspillage.

6/ Risques liés à la mobilisation des financements

La stratégie d'endettement de la Côte d'Ivoire dans le cadre de la mise en œuvre du PND 2016-2020 assure la soutenabilité de sa dette

L'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE en 2012, a permis à la Côte d'Ivoire de réduire substantiellement le stock de sa dette extérieure.

Dans ce contexte favorable, le pays a repris les paiements du service de la dette avec tous ses créanciers extérieurs. Dans le même élan, le Gouvernement a achevé la négociation des plans de règlement des arriérés avec les créanciers intérieurs.

Pour financer son important programme d'investissements tout en assurant la soutenabilité de sa dette, l'Etat a élaboré la Stratégie de la Dette à Moyen-Terme 2016-2020.

La mise en œuvre avec succès cette stratégie soutenue par une Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD) permet au Gouvernement de maîtriser l'augmentation de la dette et de la maintenir à un niveau soutenable, afin d'éviter l'impact négatif sur la côte de crédit souverain de la Côte d'Ivoire et la capacité du pays à faire face à ses engagements financiers extérieurs notamment.

Les cotes de crédit de l'emprunteur, dans le contexte de la notation souveraine, sont sujettes à révision ou retrait, ce qui pourrait affecter négativement les contrats d'emprunt.

Dans le cadre du financement du PND 2012-2015, l'Etat de Côte d'Ivoire a procédé en 2014, à une levée de fonds sur le marché obligataire international d'un montant de 375 milliards FCFA, soit 750 millions USD.

Dans la réalisation de cette émission, la Côte d'Ivoire s'est soumise à l'exigence de la notation financière et a été classée B par Fitch et B1 par Moody. Les performances économiques et les perspectives de développement de la Côte d'Ivoire ont été confirmées par la révision à la hausse de sa notation au dernier trimestre 2015 passant de B1 à Ba3 (Moody's) perspective stable et de B à B+ (Fitch) perspective stable.

La notation de la dette souveraine a permis à la Côte d'Ivoire, d'être présente sur le marché financier international et de mobiliser avec succès des ressources financières pour la réalisation d'importants investissements.

Le défaut de restructuration du secteur bancaire et financier pourrait influencer le financement de l'économie.

La qualité des portefeuilles de prêts des banques s'est détériorée dans le sillage de la crise post-électorale de 2011 en raison, d'une part des arriérés intérieurs de l'État vers le secteur privé et d'autre part des petites et moyennes entreprises qui rencontrent des difficultés à se conformer aux ratios bancaires.

Face à cette situation, le Gouvernement a adopté en mai 2014 un plan d'action, comprenant notamment la création d'une Commission pour la restructuration des banques détenues majoritairement par l'État, avec la tâche d'analyser la création d'un pool bancaire performant capable d'accompagner ses politiques sectorielles.¹

De plus, la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur financier devrait contribuer à améliorer l'accès au crédit et la contribution du secteur privé local à l'économie du pays.

¹ Voir "Système monétaire - Banking System-restructuration du secteur bancaire".